

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-053

SERVICE : Direction de la Cohésion Sociale

OBJET : Partenariat avec l'Association L'Armoire à jeux, pour la mise en place d'espaces d'animations d'eau pour les enfants, les parents et les professionnels de l'établissement d'accueil du jeune enfant « À p'tit pas » à Montrevel-en-Bresse

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^e Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action sociale et de la Petite enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDÉRANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de conclure un partenariat avec l'Association L'Armoire à jeux, pour la mise en place d'espaces d'animations d'eau ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un partenariat avec l'Association L'Armoire à jeux, située 11 avenue de l'égalité 01000 Bourg-en-Bresse, Siret n° 522 478 783 00031, représentée par GABRY Baptiste.

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront assurées par Baptiste GABRY de l'Association L'Armoire à jeux ;
- Les séances se dérouleront dans les locaux de l'établissement d'accueil du jeune enfant « À p'tit pas » à Montrevel-en-Bresse ;
- Les séances se dérouleront le 23 juin 2025 et la matinée du 7 juillet 2025 ;
- Les séances s'adresseront aux enfants, aux parents et aux professionnels pour un coût global de 655 €.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 04 mars 2025.

Pour le Président et par délégation,

Virginie GRIGNOLA-BERNARD
7ème Vice-Présidente déléguée à l'Action sociale et Petite enfance

